

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/18 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ COUR PONCHAUX 8 – 8 bis – 10 et 10 bis RUE SAINT VINCENT DE PAUL A LOMME

La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé Cour Ponchaux et numéroté 8 – 8 bis - 10 et 10 bis rue Saint Vincent de Paul, composé de 4 habitations délabrées et inoccupées depuis plus de 10 ans.

Cet ensemble est repris au cadastre sous les numéros 1022 – 1762 – 1763 – et 1764 de la section A pour une contenance totale de 272 m².

La commune souhaite céder ces habitations qui ont fait l'objet d'une estimation domaniale en date du 18 mai 2016 pour un montant de 80 000 euros.

Cinq personnes se sont manifestées pour acquérir ce bien ; quatre d'entre elles ont visité les lieux et trois personnes ont proposé une acquisition pour un montant de 81 000 €, 90 000 € et 99 000 €.

C'est l'offre de 99 000 €uros, frais de notaires en sus, proposée par Monsieur et Madame SZYMCZAK, domiciliés à LOMME, 2 rue Saint Vincent de Paul qui est retenue.

Leur projet est la remise en état des habitations 8 et 8 bis, en front à rue, pour un investissement locatif et la démolition des 10 et 10 bis, en fond de parcelle, pour aménagement de places de parking privées.

Aussi, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DÉCIDER** la cession de ce bien au profit de Monsieur et Madame SZYMCZAK au prix de 99 000 €, les frais inhérents à la vente étant à leur charge
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir à cet effet
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la cession sur les crédits inscrits au chapitre 77 - article 775 - fonction 01 - opération n° 1123 : politique Foncière.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme